

Annexe D – Établissement des Prix

Année 1 : la première année du contrat est la période à partir de la date du contrat jusqu'au *(sera inséré par MDN)* inclusivement.

Année 2 : la deuxième année du contrat est la période à partir du *(sera inséré par MDN)* jusqu'au *(sera inséré par MDN)* inclusivement.

L'entrepreneur sera payé aux prix fermes, aux taux horaires fermes tout compris et aux majorations fermes en vigueur à la date d'autorisation des travaux, quel que soit le moment où ils sont exécutés. La somme de tous les prix évalués par tableau déterminera le prix global évalué de l'offre

Tableaux de tarification

Tableau 1 - Tous les niveaux d'efforts (main-d'œuvre) et les pièces de rechange obligatoires afin de remettre le moteur du VBV et les articles connexes dans un état de fonctionnement complet, conformément à l'annexe A - Énoncé des travaux.

Le contractant sera payé à prix ferme

Nato Stock Number (NSN)	Prix Firme per NSN	
	Première Année	Deuxième Année
2815-21-910-7780	\$	\$

Tableau 2 - Démontage au-delà de la réparation économique

Tableau 2 - Tous les niveaux d'efforts (main-d'œuvre) afin de déterminer le moteur du VBV, démontage au-delà de la réparation économique, conformément à l'annexe A - Énoncé des travaux.

L'entrepreneur sera payé à prix ferme.

Nato Stock Number (NSN)	Prix Firme per NSN	
	Première Année	Deuxième Année
2815-21-910-7780	\$	\$

\$TOTAL représenterait le prix pour La Table 2.